

MENTION « ANIMATEUR D'ACTIVÉTÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE »



Nombre d'heures en centre :

440 heures (présentiel et FOAD)

Alternance d'une semaine par mois

Période en entreprise :

300 heures minimum

Dates de formation :

De novembre 2025 à janvier 2026

Modalités d'accès

Dossier de candidature complet

Test de sélection



Tarif et financements : 4840 €

Formation accessible dans le cadre d'un contrat d'apprentissage / de professionnalisation ou via des financements : OPCO, France Travail, CPF

Qu'est-ce que le CPJEPS AAVQ SLAS ?

Le CPJEPS mention "Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle" est un diplôme d'État enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 39927 - date d'échéance le 29/11/2029), de niveau 3 (CAP/BEP), reconnu par l'État et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et du Sport (Arrêté du 30/11/2024).

Les objectifs

Le CPJEPS AAVQ SLAS atteste que son ou sa titulaire est capable de :

- Préparer des séances d'activités s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Conduire des séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Évaluer des séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Organiser la vie quotidienne au sein d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle
- Animer la vie quotidienne dans différents lieux d'accueil de groupes
- S'intégrer au projet de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle
- Accueillir et informer les publics sur les différentes activités de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Les prérequis

Avoir au minimum 18 ans

Types d'emplois principalement visés

Le titulaire du CPJEPS AAVQ SLAS peut exercer le métier d'animateur d'activités de vie quotidienne.

Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, accueils périscolaires, séjours de vacances), mais également dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Equivalences

Equivalences prévues par l'arrêté du 09/11/2024 (Annexe III) pour les candidats ayant validé partiellement ou non un CPJEPS Animateur d'activités de vie quotidienne (RNCP 32369) ou le CQP Animateur Périscolaire (RNCP 36481).

Suite de parcours

Après l'obtention du CPJEPS "Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle", il sera possible de poursuivre votre parcours de formation aux CEMÉA à travers le BPJEPS.

Le contenu de la formation



La formation s'organise en trois Blocs de Compétences (BC), chacun pouvant être suivi et validé indépendamment des autres :

- **BC 1** : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- **BC 2** : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- **BC 3** : Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Plus d'infos sur le programme de la formation



Les + de nos formations +

- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires
- + Une formation en alternance : des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT



Mobilité Européenne ERASMUS+

Une mobilité de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne vous permettant de :
Acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social
Développer des compétences sociales et interculturelles

Modalités d'évaluation des stagiaires

Le CPJEPS est délivré par la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacun des 3 BC.

En cas de validation des 3 BC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

En cas d'échec d'un ou plusieurs BC, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit de la part de la DRAJES les attestations des BC acquis.

Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation ?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation



Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

